

COMPTE-RENDU DU 23 SEPTEMBRE 2019 A SUSVILLE

Présents :

BLANC André
SIAUD Alain
KRAMARCZEWSKI Bruno
BONOMI Jean-Pierre
MULYK Fabien
GUTERBAUM Gérard
SIMONNET Martine
FAURE Philippe
CHATTARD Arnaud
PREVOT Fabienne
BRUGNERA Jean-Michel
BERTRAND Jean-Paul
PASSELANDE Richard
MASLO Raymond
PERINO Marie-France
ODDOS David

ROJAS Angélique
GONNORD Franck
BONNIER Éric
DECHAUX Marie-Claire
CIOT Xavier
BARI Nadine
MUSARD Denis
FANGET Dominique
DURAND Bernard
RIVIERE Carlos
PONTIER Joël
FAVIER Michel
LUC Alain
JOUBERT Thierry
CHAUD Frédéric
ROCHER Françoise

LANEYRIE Jean-Marc
DELPUECH Nicole
GILLIO-TOS Jacques
BALME Éric
MENDEZ Alain
BATTISTEL Marie-Noëlle
PERRIN Gilda
LE TRAOU Dominique
LUYAT Jean-Noël
BUCH Emile
MACE Denis
BARTHELEMI Maryse
HERITIER Bernard
MORA serge

Absents excusés représentés : BESCHI Serge (pouvoir à ODDOS David) ; BONATO Brigitte (pouvoir à BONNIER Éric) ; CLARET Albert (pouvoir à DURAND Bernard) ; JOURDAN Marie-Claire (pouvoir à FANGET Dominique) ; VILLARET Éric (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire) ; VILLARD Alain (pouvoir à ROCHER Françoise) ; TOSCAN Michel (pouvoir à LUYAT Jean-Noël) ; MOSTACCHI Elisabeth (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle) ; REYNIER-POETE Patrick (pouvoir à LANEYRIE Jean-Marc).

Nombre de Pouvoirs : 9
Nombre de délégués en exercice : 64
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 55

Ordre du jour :

1. DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES – NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE

2. COMPTE-RENDU : séance du 15 juillet 2019

3. MONTAGNE, AGRICULTURE & FORET (rapporteur Fabien MULYK)

- I. Motion « Loup »
- II. PPT-Plan Pastoral Territorial – Demande de subvention

4. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE (rapporteur Éric BALME)

- I. Environnement – CLEDA – Modification statutaire
- II. Environnement - Gestion des déchets – Co-compostage
- III. Environnement - Gestion des déchets – Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

IV. Développement Durable – Matheysine Rénovation

5. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES (rapporteur Joël PONTIER)

- I. Personnel
 - a. Pôle technique - Avancement de grade de technicien
 - b. Pôle technique - Gestion des déchets – création de postes
 - c. Pôle administration-RH-comptabilité -Augmentation temps de travail
- II. Finances – budget primitif 2019 - Budget annexe Messiaen
- III. Finances – Budgets primitifs 2019 – budget principal – décisions modificatives

6. ECONOMIE & EMPLOI (rapporteur Jean-Marc LANEYRIE)

- I. Aide aux Vitrines
- II. Chambre des Métiers – convention de partenariat
- III. Matheysine Développement – Abattoir

7. TOURISME, CHEMIN DE FER ET PETIT TRAIN DE LA MURE (rapporteur Nadine BARI)

- I. Prairie de la Rencontre – Souvenir Napoléonien

8. QUESTIONS DIVERSES

- I. CLE étude Barrages
- II. Trail des Passerelles de Monteynard/Ultra-Trail des 4 Massifs
- III. Agenda

Secrétaire de séance : Denis Macé.

1. DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES – NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE

La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère (DDFIP) porte un projet visant à remanier la disposition des Centres des Finances Publiques sur le département, en engageant une démarche autour d'un nouveau réseau de proximité.

La phase de concertation avec les élus est ouverte jusqu'au mois d'octobre. Elle doit permettre à chacun de s'approprier le schéma et de formuler des propositions d'ajustement.

Pour ce faire, Monsieur Patrick Vargiu, Directeur du pôle de gestion publique et des ressources de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère (DDFIP) intervient en début de séance.

En propos introductifs, Joël Pontier fait état de la crainte des élus, des personnels des collectivités locales et également des trésoreries concernées par le projet de déploiement du réseau de proximité. Ceux-ci redoutent une accentuation de la fracture numérique avec la fermeture des permanences d'accueil « Impôts des Particuliers ».

En aparté, Joël Pontier relate le courrier adressé aux contribuables pour la revalorisation des valeurs locatives pour les impôts locaux 2019.

Intervention de M. Vargiu devant le Conseil :

1. Sur la question de la taxe foncière, la DDFIP n'a pas conduit d'opération de revalorisation des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation. Il ne s'agit que d'un projet en cours qui sera probablement inscrit au projet de Loi de Finances 2020. Cependant, la DDFIP a réalisé une opération de mise à jour d'un certain nombre de locaux - dans les bases informatiques : pour ces locaux, il manquait des éléments de confort

(exemples: toilettes intérieures, chauffage, etc...) car les déclarations n'ont jamais fait l'objet d'un traitement correct. Cette mise à jour vise donc à rétablir l'équité de traitement entre les contribuables ;

2. Sur la question du nouveau réseau de proximité de l'Isère, il ne s'agit pas d'une action uniquement iséroise mais d'un exercice conduit à l'échelle nationale.

Malgré cette échelle globale, il existe une réelle volonté de planifier les nouvelles organisations pour ne pas mettre la population devant le fait accompli et étudier les fermetures au cas par cas : démarche globale, pluriannuelle et concertée au niveau du Département.

Les modalités de cette étude sont les suivantes :

- Constats :
 - o Le modèle d'organisation actuel n'est plus en adéquation avec les réalités locales : manque de fluidité d'un modèle qui s'essouffle
 - o Evolution des besoins et des usages : tendance à la dématérialisation des démarches
 - o Mise en place d'évolutions fiscales fortes qui impactent les services : prélèvement à la source ; suppression progressive de la taxe d'habitation ; déclaration tacite des impôts pour un quart des contribuables, etc...
- Objectifs :
 - o Fournir un meilleur service aux usagers en multipliant les points de contact
 - o Monter en gamme pour le conseil aux élus
- Principes :
 - o Concentrer les travaux de gestion au sein d'entités plus grandes pour plus d'encadrement et donc d'efficacité
 - o Dissociation des travaux de gestion et des fonctions d'accueil
 - o Travaux de gestion sous 4 formes :
 - Renseignements de premier niveau pour les usagers avec offre d'un bouquet de services dans les locaux des Finances Publiques.
 - Création de Maisons France Services : les finances publiques investiront ces maisons
 - Formation des agents polyvalents d'accueil...
 - Référents téléphoniques
 - Sur rendez-vous
 - Des webconférences possibles ...
 - Permanences en mairie avec un bouquet de services par voie de conventionnement
 - Dans les murs des trésoreries actuelles :
 - Service gestion comptable pour les collectivités d'un ou plusieurs EPCI
 - Via des conseillers aux décideurs locaux un service de conseils avec un agent basé au siège de l'EPCI
- En pratique pour la Matheysine, en matière de gestion publique locale :
 - o Service de gestion comptable regroupé à la Mure après agrégation de trois trésoreries : La Mure, Mens et Bourg d'Oisans. Le site de La Mure est donc conforté mais uniquement pour les collectivités locales hors postes hospitaliers
 - o Conseiller aux décideurs locaux en Matheysine au siège de la CCM : conditions à étudier
- En pratique pour la Matheysine, en matière de gestion des usagers :
 - o Traitement des Impôts des Particuliers à Grenoble
 - o Mission d'accueil maintenue à La Mure
- Piste supplémentaire : les buralistes labellisés Française des Jeux pourraient récolter de l'impôt

Arrivées de Jean-Paul Bertrand, Denis Musard et Carlos Rivière.

Débats animés :

Maryse Barthélémi : déplore une perte de services. Actuellement, la Trésorerie offre un service parfait de conseil aux élus mais en ce moment elle souffre du manque d'agents.

Patrick Vargiu : ce schéma est vécu au quotidien : de nombreuses trésoreries sont en difficulté sur le service de gestion. Le nouveau schéma proposé vise un service à spectre plus large pour éviter une rupture et s'assurer de son bon fonctionnement. Ce service sera dimensionné en conséquence.

Marie-Noëlle Battistel : il existe un vrai problème de couverture numérique avec des délaissés et même pour le téléphone (couverture mobile fragile). Pour les collectivités : globalement pas d'inquiétude sur un agent payé par la DGFiP.

Les équipes actuelles ne sont pas assez renforcées et elle craint que le regroupement ne soit pas suffisant devant la charge de travail

Pour une Maison France Services, le projet n'est pas prévu avant 2021 en Matheysine et la CCM ne dispose pas de fonds pour financer deux postes à temps plein, même avec la dotation de l'Etat qui s'élèverait à seulement 30 000 €.

Patrick Vargiu : le conseiller serait dans tous les cas un cadre des Finances Publiques, donc financé par les Finances Publiques. Il n'y a rien dans les tuyaux pour une intégration des collectivités dans le projet.

Pour la fracture numérique, il en a conscience : le département de l'Isère est complexe en géographie et en sociologie.

Le projet sera élaboré en plusieurs phases : après concertation et stabilisation, en co-construction avec les territoires. Concernant le calendrier, rien ne se passera en 2020.

Éric Bonnier : revient sur la mise à jour des impôts locaux : les élus ont pris cela de plein fouet face aux contribuables.

De plus, le chiffre annoncé par le ministre de tutelle sur plus de 5 000 suppressions d'emplois est inquiétant.

Sous prétexte d'améliorer la situation, on procède à une suppression du service public, avec notamment un accueil sur prise de rendez-vous. Que sera le service pour les collectivités alors que gestion et conseil seront dissociés ?

Patrick Vargiu : le service public des Finances doit s'adapter aux nouvelles contraintes et usages en devenant plus souple.

Le schéma offrira un service de qualité avec des agents en nombre suffisant.

Arnaud Chattard : il faudrait réfléchir à une organisation de la Maison France Services comme un lieu unique pour faciliter la vie des usagers et penser aux petites communes qui ont un secrétariat peu ouvert avec un besoin de réactivité.

Les communes avec des faibles budgets vont peu intéresser les conseillers face aux budgets « colossaux » des grandes collectivités

Par exemple, la commune de Lavalens n'a reçu aucune visite d'un expert foncier depuis 2014.

Patrick Vargiu : la réactivité sera maintenue pour la gestion comptable et il y aura un engagement de visite d'un expert foncier dans chaque commune dépendante d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Carlos Riviere : concernant la mise à jour de la valeur locative, il s'insurge contre l'application de la revalorisation des éléments de confort. Les contribuables n'ont pas été informés.

Joël Pontier : pour conclure le débat, ce sujet valait la peine de consacrer du temps et sera à nouveau débattu en conseil.

Arrivées de Fabien Mulyk et Xavier Ciot.

- ➔ Il est proposé de modifier l'ordre du jour et d'évoquer tout de suite la question de la Motion Loup, compte-tenu de la présence d'agriculteurs et d'éleveurs dans la salle.

Motion « Loup »

Fabien Mulyk a associé Jean-Marc Laneyrie dans la rédaction de ce projet.

La prédation par le loup met en difficulté l'agriculture de montagne, le pastoralisme : ovins, bovins, quelques accidents sur les équins.

Par cette motion, la CCM veut soutenir les agriculteurs et il serait souhaitable que chaque commune du territoire s'engage dans ce soutien.

Fabien Mulyk rappelle l'impact de la fin du pastoralisme sur notre territoire (entretien des espaces verts, fermeture des milieux...), l'impact pour le tourisme (randonneurs) dont des incidents avec les chiens de protection des troupeaux.

Considérant que la présence du loup est en expansion, les élus sont inquiets pour la sécurité des populations : personne ne peut affirmer que le loup n'est pas dangereux pour l'homme.

De plus, le coût de la présence de chaque loup est conséquent sur les fonds publics.

Le conseil communautaire est invité à débattre sur le projet de motion présentée :

Arnaud Chattard souligne favorablement la démarche de la CCM. Ne faut-il pas demander un plan de chasse en Matheysine avec un quota par Massif car pour l'instant, il ne s'agit que d'un quota national.

Fabien Mulyk : sur le département, des prélèvements ont eu lieu et sur la Matheysine, des prélèvements devraient avoir lieu très prochainement.

Jean-Michel Brugnera : évoque une ambiguïté dans la formulation car tous les agriculteurs ne sont pas titulaires du permis de chasse.

Georges Ruelle : précise que tous les secteurs sont impactés par les loups : agriculture, tourisme, prévention d'avalanche, faune...

La parole est donnée aux agriculteurs présents dans la salle : ils font part de leurs difficultés : pertes par cheptel, baisse d'agnelage. Ils évoquent leurs vraies craintes pour poursuivre une activité qui semble de moins en moins viable, et dénoncent un manque à gagner et une perte de motivation.

Ils relatent des attaques en plaine, à proximité des habitations et estiment que les primes pour chaque bête tuée sont sous-évaluées. Certains réclament l'éradication totale des loups.

Le débat sur le texte de la motion reprend :

Marie-Noëlle Battistel : demande des rajouts :

- « **entretien des paysages, de réaffirmer l'intérêt du pastoralisme pour l'intérêt de la biodiversité et l'entretien de l'espace (avalanche,...)** » ;
- « **Considérant que le seuil de viabilité est largement atteint** » ;
- « **Les agriculteurs expriment leurs lassitude, détresse, découragement** ».

Jean-Marc Laneyrie : les chiffres mentionnés dans le projet de motion sont sous-estimés du fait de la grève des agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et de la rétention des rapports : ils seront actualisés sur la motion définitive.

Les communes sont invitées à adopter cette motion et celle-ci fera l'objet d'une diffusion la plus large possible avec un article dans le journal de la CCM

Alain Luc : le « considérant » évoquant la présence du loup à proximité des habitations fait bien ressortir la psychose et la peur des habitants. Il souligne également la disparition de la biodiversité avec entre autres une disparition des mouflons.

Alain Siaud : note un besoin de moyens pour réagir au problème : répartition des populations de loups par département et mise à disposition de caméras thermiques pour localiser les animaux.

Denis Macé : notre territoire est passionné par le sujet mais qu'en faire, car cette problématique est méconnue par le reste de la France.

Jean-Michel Brugnera : il faut faire comprendre aux gens que ce sont les impôts de tous les français qui payent pour le maintien du loup sur le territoire.

Fabien Mulyk : propose de retenir les ajouts de Marie-Noëlle Battistel et la demande d'un quota départemental d'Arnaud Chattard et Alain Siaud.

Bernard Heritier : propose d'amener cette motion au Sénat pour la Commission sur le Pastoralisme au cours de laquelle il sera entendu en qualité de Président du Parc National des Ecrins. Cela peut faire bouger les choses avec des demandes de tir de loup en cœur de parc national. Il faut montrer la détresse au quotidien des éleveurs et ne plus avoir de quota sur les tirs de défense.

Marie-Noëlle Battistel : il existe un réel débat à l'Assemblée Nationale sur le loup car les députés sont de plus en plus nombreux à être touchés par cette prédation.

Arnaud Chattard : demande un ajout suite à une demande particulière : que le Préfet ait la responsabilité pénale car, à ce jour, ce sont les élus et les éleveurs qui portent la responsabilité.

Fabien Mulyk : la question de la responsabilité pénale est à étudier. Il préfère ne pas évoquer la destruction de la biodiversité car le loup fait partie de la biodiversité.

Au vu du projet élaboré en bureau exécutif et après présentation et débat en séance, le Conseil Communautaire se prononce comme suit :

Considérant que la présence du loup en Isère et en particulier sur le territoire Matheysine est de plus en plus problématique :

- 850 ovins ont été victimes de la prédation en 2018 dans le département.
- Les bilans publiés par le service Environnement de la Direction Départementale des Territoires de Grenoble – même s'ils ne comptabilisent pas de manière exhaustive toutes les victimes – reflètent cette dérive mortifère.
- Au 13 septembre 2019, on dénombre déjà 229 attaques et 737 victimes constatées dans le département de l'Isère dont 288 pour le seul territoire de la Communauté de Communes de la Matheysine, qui est le secteur le plus impacté par ce phénomène.

Considérant que les attaques de loups occasionnent des pertes financières sévères directes et indirectes aux exploitations, déstabilisent par la même occasion toute la profession, remettent en cause l'organisation et les fondements de la filière ovine ainsi que le pastoralisme en général (incidents réguliers avec des bovins et des équins),

Considérant que les agriculteurs expriment leur lassitude, leur détresse, leur découragement et leur colère face à cette situation, jugeant inadaptées et insuffisantes les mesures de régulation prises par les Pouvoirs Publics,

Considérant que l'indemnisation ne saurait être la seule réponse à apporter à ce problème et qu'il est établi que ces attaques engendrent des coûts importants pour la collectivité,

Considérant que tout un pan de notre économie agricole se trouve menacé par ces attaques récurrentes,

Considérant que l'élevage pastoral est indispensable à la préservation des territoires ruraux de montagne et qu'il répond aux nouvelles attentes des consommateurs en termes de proximité, de qualité, de lien avec le terroir, de sécurité alimentaire et sanitaire,

Considérant que le maintien des pâturages est aussi un gage d'entretien des paysages (enjeu touristique) et de l'espace (prévention des avalanches, incendies, etc.),

Considérant que le pastoralisme est un facteur de biodiversité,

Considérant que la présence du loup provoque des effets pervers préjudiciables à l'économie touristique des massifs montagneux,

Considérant que le recours aux chiens de protection des troupeaux contre la prédation constitue un danger pour les randonneurs et les pratiquants de sports de pleine nature,

Considérant que la population des loups ne cesse de croître en France et que leurs territoires de chasse s'étendent davantage chaque année,

Considérant que le seuil de viabilité de l'espèce est largement atteint,

Considérant que les tirs de prélèvement ou les tirs de défense – strictement contingentés et encadrés par l'Administration – ne permettent pas de juguler la multiplication des meutes,

Considérant que la prolifération des loups à proximité immédiate des secteurs urbanisés est anxiogène pour les habitants concernés et pose un véritable problème de sécurité publique,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **AFFIRME** son soutien aux éleveurs du territoire ;

→ **CONSTATE** qu'un mouvement de grève affecte depuis plusieurs semaines les services de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, retardant l'instruction des dossiers et la mise à jour des données ou statistiques officielles ;

→ **DEMANDE** que le dénombrement des victimes ouvrant droit à indemnisation tienne compte des bêtes disparues, reconnues blessées par le prédateur et condamnées à être euthanasiées ;

→ **DECLARE** refuser l'abandon et l'ensauvagement des espaces agricoles ;

→ **INTERROGE** les Pouvoirs Publics sur le coût réel et croissant pour la collectivité des dégâts occasionnés aux troupeaux par l'expansion de la population des loups ;

→ **AFFIRME** la nécessité d'assurer un équilibre strict entre le maintien des activités humaines, agricoles, touristiques et la protection de la faune ;

→ **DEMANDE :**

- Le déclassement du loup de la Convention de Berne,
- La suppression de tout plafond pour les tirs de défense ou de prélèvement,
- La simplification des procédures administratives aujourd'hui beaucoup trop contraignantes,
- La possibilité légale pour tous les éleveurs détenteurs du permis de chasse d'utiliser des armes équipées de lunettes de tirs à visée thermique ou nocturne,
- Une présence renforcée de la brigade « loup » en Matheysine et en Oisans, secteurs particulièrement impactés par la prédation en Isère.

→ **CHARGE** M. le Président de transmettre cette motion à toutes les communes du territoire afin qu'elles se positionnent aussi sur la problématique du loup ;

→ **AMPLIATION** sera diffusée la plus largement possible :

- auprès des administrations et pouvoirs publics nationaux, régionaux, départementaux et intercommunaux,
- auprès des élus de l'Isère,
- auprès de la Chambre d'Agriculture et des syndicats agricoles.

 **PPT - Plan Pastoral territorial – demande de subvention**

La Communauté de Communes de la Matheysine anime depuis de nombreuses années le Plan Pastoral Territorial. Suite à l'avis positif du comité de pilotage, il s'agit de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour assurer l'administratif du programme, l'organisation de la gouvernance et l'accompagnement technique des porteurs de projet.

Pour cela, la CCM déploie du personnel en interne et fait appel à une prestation externe confiée à la Fédération des Alpines de l'Isère.

Le coût de l'animation estimé est de : 5 648 €.

La subvention sollicitée auprès de la Région représente 3 388 €, soit 60% du coût.

Il est nécessaire d'adopter le plan de financement et de solliciter la subvention correspondante.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ; **SOLLICITE** la demande de subvention au titre de l'animation du Plan Pastoral Territorial (PPT) ; **AUTORISE M.** le Président à signer tous les documents inhérents à cette décision.

2. COMPTE-RENDU

Compte-rendu du 15 juillet 2019

→ Le compte-rendu du conseil communautaire du 15 juillet 2019 est adopté.

4. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE

Environnement - CLEDA – modification statutaire

Dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence GEMAPI à la Communauté de Communes de la Matheysine, et de la réorganisation territoriale en résultant, le syndicat mixte de la Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont (CLEDA) doit procéder à une modification statutaire.

Créé en 2004, le syndicat mixte de la CLEDA assure, sur le périmètre du bassin hydrographique du Drac amont et dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), la gestion des cours d'eau et des ressources en eau.

Une réforme statutaire opérée en 2018 vise à adapter les statuts de ce syndicat aux lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 en ce qui concerne l'exercice de la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) d'une part, et, d'autre part, à permettre une gestion efficace de cette compétence sur le Bassin versant du Drac Amont.

Le projet statutaire CLEDA 2019 a été construit au regard des éléments techniques et de gouvernance suivants : La CLEDA exerce historiquement des missions transversales (dites « hors GEMAPI ») en matière d'animation (portage du SAGE et du Contrat de rivière), de gestion et de suivi des ressources eau superficielles et souterraines qui lui confèrent une expertise reconnue sur le territoire.

Ces missions transversales permettent en outre le déploiement d'outils de gestion concertée et de planification (SAGE, Contrat de rivière, Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), Plan de gestion et d'entretien des cours d'eau) constituant de véritables leviers financiers pour la réalisation d'opérations dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

La CLEDA exerce d'ores et déjà statutairement pour le compte de ses membres des missions assimilées au socle de compétences GEMA.

La Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) a décidé de transférer l'intégralité du socle de compétence GEMAPI au SYMBHI pour l'ensemble de son territoire.

En conséquence, la CCM a sollicité son retrait du syndicat CLEDA en ce qui concerne l'exercice de la compétence GEMAPI. Néanmoins, la CCM a décidé de rester membre de la CLEDA pour l'exercice des compétences « hors GEMAPI ».

Les enjeux associés à l'exercice de la compétence « Prévention des Inondations » PI au sens du 5° de l'article L211.7 du code de l'environnement (surveillance, entretien et réhabilitation des digues) sont disparates sur le bassin versant du Drac amont.

Ceux-ci sont largement concentrés sur le vaste territoire de la Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar. A l'inverse, ces enjeux sont faibles sur le territoire du Buëch-Dévoluy et inexistantes sur le territoire de l'Agglomération Gap Tallard Durance.

L'exercice délégué de la compétence PI permet une montée en compétence progressive de la CLEDA sur des missions inondation.

Il s'agit dans un premier temps d'entreprendre, au titre des compétences transversales d'animation, une démarche de type PAPI/Risques naturels et parallèlement d'établir les dossiers d'autorisations « systèmes d'endiguement ». L'outil de gestion de type PAPI/STEPRI pour la prévention des risques naturels et notamment du risque d'inondation autorisera un meilleur calibrage technique et financier de l'exercice de la compétence PI. Il permettra également à terme de poser des bases d'évolution concertées et partagées afin d'appréhender l'opportunité d'un transfert de la compétence PI au syndicat.

Ces éléments contextuels et de gouvernance ont ainsi concouru à l'établissement d'un projet statutaire s'articulant autour :

- d'une compétence dite « hors GEMAPI » obligatoire à tous les membres concernant les missions visées au 11 et 12 du L211.7 du code de l'environnement (missions historiques de la CLEDA relative à l'animation et à la gestion des ressources en eau) ;
- d'une première compétence à la carte « GEMA » transférée par l'ensemble des membres à l'exception de la CC Matheysine ;
- d'une seconde compétence à la carte « PI » exercée sous couvert de conventions de délégation établies avec les Communautés de communes du Champsaur-Valgaudemar et du Buëch-Dévoluy.

Ainsi, la CLEDA est compétente sur deux périmètres d'intervention : Un premier périmètre qui comprend l'intégralité du bassin versant du Drac Amont pour la gestion de la ressource, l'animation du SAGE et du contrat de rivière (compétences Hors GEMAPI) ;

Un second périmètre (bassin versant du Drac amont moins le territoire de la communauté de communes de la Matheysine) pour l'exercice de la compétence GEMAPI. C'est sur ce périmètre que la CLEDA souhaite être labellisée EPAGE.

Le Conseil communautaire est ainsi invité à approuver la transformation en EPAGE et les nouveaux statuts de la CLEDA.

Considérant que le Conseil Communautaire de la Matheysine dans le cadre des nouveaux statuts de la CLEDA, maintient ses élus précédemment désignés en qualité de représentants de la CCM au sein de la CLEDA ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la transformation en EPAGE de la CLEDA, ainsi que les nouveaux statuts du syndicat ; **DEMANDE LA NOTIFICATION** de la présente délibération et l'ensemble de ses annexes aux exécutifs du Comité syndical de la CLEDA ; **INVITE** Madame la Préfète des Hautes-Alpes à approuver par arrêté la transformation de la CLEDA en EPAGE, ainsi que les nouveaux statuts du syndicat à l'issue de la présente consultation.

M Environnement - Gestion des déchets – Co-compostage

Depuis plusieurs années, la CCM a mis en œuvre, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la filière du co-compostage des déchets verts.

Il est proposé de renouveler les conventions établies entre la CCM et les agriculteurs du territoire bénéficiant de ce dispositif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACTE** le principe de reconduction de l'action de co-compostage des déchets verts, et les termes de ladite convention fixant les modalités de partenariat avec les agriculteurs engagés dans la démarche ; **AUTORISE M.** le Président à signer cette convention, et les documents inhérents à cette décision

M Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Pour la première fois en 2019 un rapport d'activité de ce service a été élaboré.

Le rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilables est donc présenté pour être adopté en séance.

Ce rapport vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les actions mises en œuvre, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience des enjeux de la prévention et du tri des déchets.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PREND ACTE ET ADOPTE** le rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilables

M Environnement - Gestion des déchets – Point d'information sur les aménagements de mise en sécurité des déchetteries

Le conseil communautaire avait validé le programme d'aménagement de sécurité des « déchetteries - points-propres ».

Une sensibilisation au risque de chute de hauteur de quai a été présentée par l'ingénieure hygiène et sécurité du Centre de Gestion de l'Isère lors d'une réunion associant le bureau communautaire et les maires des communes concernées : normes réglementaires à respecter, préconisations techniques, responsabilité, sanctions encourues... Les sites concernés sont : La Mure, La Motte d'Aveillans, Lavaldens, Valbonnais, Corps, La Salle en Beaumont. Préconisation technique : muret ou garde-corps respectant les normes réglementaires : le conseil avait opté pour la solution des murets.

Des plaintes d'usagers ont été reçues même s'il s'agit d'une obligation légale.

Les travaux sont terminés à Valbonnais et en cours à Lavaldens.

Concernant la déchetterie de La Mure, cela n'est plus d'actualité car le dépôt des gravats se fait directement à terre et non plus dans une benne par le biais d'un quai de déchargement élevé.

M Développement Durable – Matheysine Rénovation

En 2018, la CCM a engagé un programme d'actions avec l'AGEDEN :

- Permanences info énergies : un vrai succès depuis leur mise en œuvre ;
- Soirée thermographe et prêt de thermographe ;
- Informations aux professionnels.

Au regard du bilan 2018, il s'avère que les habitants du territoire ont de réels besoins en travaux de rénovation énergétique de leur logement (isolation, mode de chauffage). Les aides financières à la rénovation énergétique sont abordées à tous les rendez-vous.

Par délibération en date du 8 avril dernier, le Conseil Communautaire avait acté le principe de la mise en œuvre d'une plateforme de rénovation de l'habitat, et de poursuite des actions engagées :

- Permanences décentralisées sur la Matheysine « Info-Energies » animées par l'Ageden ;
- Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé ;
- Accompagnement Ageden ;
- Enveloppe CCM pour cette première année de mise en œuvre = 10 000 € pour environ 5 projets – crédits affectés au budget primitif 2019 ;
- Possibilité de solliciter le Bonus CAR de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui allouerait une aide complémentaire de 750 € ;
- A titre indicatif, cela pourrait générer plus de 60 000 € de travaux pour les entreprises locales ;
- Les modalités de mise en œuvre seront définies ultérieurement.

Les dispositions techniques de la plateforme ont été établies et sont proposées à la validation de l'assemblée délibérante.

La Communauté de Communes de La Matheysine (CCM) est engagée dans la transition énergétique au travers de différentes actions. Parmi elles, figure la rénovation des logements privés pour réduire les consommations d'énergie et les rejets de gaz à effet de serre du territoire. Pour accompagner cette dynamique de rénovation, la Communauté de Communes de la Matheysine met en place une Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé, dénommée Matheysine Rénovation qui vise à simplifier les démarches pour les particuliers en leur apportant un accompagnement technique tout au long de leur projet et une aide financière pour la réalisation de leurs travaux. Pour la mise en œuvre de la plateforme de rénovation de l'habitat = Matheysine rénovation, il est donc nécessaire de valider :

- Le règlement des aides octroyées par la CCM
- La convention établie entre la CCM et le bénéficiaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **CONFIRME** sa position de principe en validant la mise en œuvre de la plateforme de rénovation de l'habitat – Matheysine Rénovation, telle que ci-dessus présentée ; **ADOpte** les termes du règlement de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé – Matheysine Rénovation ; les critères d'intervention tels que définis dans le règlement annexé à la présente délibération ; **ADOpte** les termes de la convention d'accompagnement du bénéficiaire ; **AUTORISE M. le Président** à signer le règlement, les conventions d'accompagnement et les documents inhérents à cette décision.

Le conseil communautaire doit également valider le dispositif financier du Bonus CAR de la Région Auvergne Rhône-Alpes avec mandat d'instruction.

La Région a lancé le « bonus performance énergétique » pour soutenir la massification des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments voté en commission permanente du 29 septembre 2017 (délibération n° 965). Ce bonus s'adresse aux EPCI signataires des Contrats Ambition Région (CAR) pour renforcer, avec l'aide de la Région, les aides aux particuliers propriétaires de maisons individuelles et aux copropriétaires qui engagent des travaux de rénovation énergétique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les engagements du Bonus de performance énergétique du Contrat Ambition Région de la Région Auvergne Rhône-Alpes ; **SOLLICITE** auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, les aides financières les plus élevées possibles au titre du Bonus de performance énergétique et l'autorisation de démarrage des travaux par anticipation ; **AUTORISE M. le Président** à déposer auprès

de la Région, le dossier de demande de subvention ; **AUTORISE** M. le Président à signer le mandat d’instruction et tous les documents se rapportant à cette décision et engageant la Communauté de Communes de la Matheysine dans la démarche régionale ci-dessus détaillée.

Pour finir, le conseil communautaire doit valider le Dispositif d’Economie d’Energie ou CEE :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l’unanimité, **APPROUVE** le montage du dispositif CEE et son déploiement sur le territoire de la Communauté de Communes de la Matheysine ; **APPROUVE** les termes de la convention de valorisation des opérations d’économies d’énergie – CEE ; **AUTORISE** M. le Président à signer la convention ci-dessus définie et les documents se rapportant à cette décision.

5. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

Personnel

→ Pôle technique - Avancement de grade de technicien

Un agent actuellement nommé sur le grade d’agent de maîtrise principal - cadre C, est promouvable au grade de technicien – grade B.

Il est proposé de nommer cet agent à ce grade à compter du 1^{er} octobre 2019.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l’unanimité, **ACCEPTE** l’avancement de grade par promotion tel-que présenté, à compter du 1^{er} octobre 2019 ; **ADOPTE** la modification du tableau des effectifs.

→ Pôle technique - Gestion des déchets – création de postes

Pour faire face à une réorganisation du service, avec une définition d’un besoin en forte croissance, il est proposé de créer deux postes au service de gestion des déchets ménagers, à savoir :

2 postes en catégorie C – filière adjoint technique – 35 heures – emploi permanent – missions : chauffeur BOMgrue et autres– agent des déchetteries – à pourvoir le plus tôt possible

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l’unanimité, **AUTORISE** la création des deux postes tels-que ci-dessus définis, à compter du 1^{er} octobre 2019 ; **ADOPTE** la modification du tableau des effectifs.

→ Pôle administration-RH-comptabilité -Augmentation temps de travail

Pour faire face à une réorganisation des services, et à un surcroit de nouvelles missions, il est proposé d’augmenter le temps de travail d’un agent – Adjoint administratif actuellement à 25/35 de 8 heures hebdomadaires – proposition formulée avec l’accord de l’agent.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l’unanimité, **APPROUVE** l’augmentation du temps de travail d’un agent, adjoint administratif, de 8 heures, à compter du 1^{er} octobre 2019 ; **ADOPTE** la modification du tableau des effectifs.

Finances – Budget Primitif 2019 - Budget annexe Messiaen

Sans mouvement de crédits, il est nécessaire de prendre une délibération pour créer une opération d'investissement sur le budget annexe Messiaen, afin de disposer de la souplesse indispensable entre les articles comptables :

Création Opération 2019001-Site Messiaen Aménagement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** la décision modificative ci-dessus présentée, à savoir la création de l'opération « **Opération 2019001-Site Messiaen Aménagement** » ; **DIT** que les crédits inscrits à l'article c/2315 sont affectés à cette opération ; **CHARGE** M. le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Finances – Budget Primitif 2019 - Budget Principal – Décisions Modificatives

Il est nécessaire de prévoir les crédits supplémentaires– article c/ 6574 pour augmenter l'enveloppe « Aide économique aux petits commerces avec vitrines – LEADER » **+ 6 000 €**.

Pour rappel, une enveloppe annuelle de 10 000 € est allouée pour ce champ d'intervention.

Lors du conseil communautaire du 15 juillet dernier, 10 000€ supplémentaires ont été affectés.

Au regard du succès de ce dispositif, vrai effet levier pour les bénéficiaires leur permettant de percevoir d'autres aides publiques, et afin de ne pas casser cette dynamique, il est proposé d'allouer une nouvelle enveloppe de 6 000 € pour répondre aux nouvelles demandes de financement éligibles.

Pour 2019, l'enveloppe affectée « soutien de l'économie locale » s'élèverait à 26 000 €.

DM	Mouvement crédits en Dépenses	Mouvements crédits en Recettes
c/6574 – Subvention...	+ 6 000 €	
c/73112 – CVAE		+ 6 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** la décision modificative ci-dessus présentée, **CHARGE** le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Départ de Bernard HERITIER.

6. ECONOMIE & EMPLOI

Aide aux entreprises

→ Rappel du dispositif :

Financement conjoint de la CCM (10% de subvention plafonnée à 5 000 €) et de la Région AURA (20% de subvention plafonnée à 10 000 €).

Enveloppe 2019 de la CCM consacrée : 20 000 € (+ 6 000€ si adoption en conseil communautaire).

Règlement de la CCM du 9 avril 2018 : ce dispositif a pour objectif d'aider, par une subvention les petites entreprises du commerce de proximité ou de l'artisanat à s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public, et ce, dans un objectif de revitalisation commerciale des centres villes et bourgs-centres. « Le Bureau de Matheysine Développement instruira les dossiers et exercera son pouvoir de discernement pour rendre un avis sur les projets. Cet avis sera présenté en Conseil Communautaire qui décidera de l'attribution ou non de l'aide à l'entreprise ».

→ Rappel des dossiers déjà instruits :

ANNEE	N°	PORTEUR DE PROJET	ENTREPRISE	COUT TOTAL PROJET	SUB. CCM
2018	1	MULLET GUILLAUME	BOULANGERIE ENTRAIGUES	17 567,00	1 756,70
	2	PIERSANTELLI JEREMIE	RESTAURANT LA BERGERIE PIERRE CHATEL	33 911,08	3 391,11
	3	COTTIN PIERRE	BOULANGERIE LAMIDORÉ LA MURE	35 199,63	3 519,96
2019	4	DELABOVE NICOLAS	BOULANGERIE LES GOURMANDISES DU LAC - LAFFREY	30 908,76	3 090,88

→ Nouvelle demande :

Dossier 05 : Jérôme NORMAND - Boulangerie Pâtisserie des Lacs à Pierre Châtel

Type : Remise à niveau des équipements, amélioration de l'outil de production

Investissements :	Vitrine réfrigérée	21 303,00 €
	Systèmes sécurité	4 637,50 €
	Dresseuse	27 350,00 €
	Elec., Peinture, Lambris, Devanture	7 810,51 €
	Total	73 451,01 € HT
	Total retenu (plafond 50 000 € HT)	50 000,00 € HT

Subvention CCM demandée : 5 000,00 € (10%)

Avis du Bureau de MD : Avis favorable motivé par :

Entreprise en bonne santé. Dirigeant sérieux et motivé qui exerce depuis 29 ans et est à son compte depuis 20 ans. Emplois existants 8, dont 5 CDI et 3 contrats apprentissage. Embauche d'1 CDI à venir (24h hebdo.).

Critères de la mesure respectés : commerce rural, en bourg centre, contribue au dynamisme économique et au lien social...

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur le versement de l'aide :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 5000€ à Monsieur Jérôme NORMAND – boulangerie pâtisserie des lacs à Pierre-Châtel ; **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCM à l'article c/6574 ; **DIT** que cette subvention est conditionnée à l'aide octroyée par la Région, conformément au règlement commun adopté.

Chambre des Métiers – Convention de partenariat

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) est un établissement public au service du développement économique territorial. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère compte aujourd'hui 28 500 entreprises ressortissantes sur le département de l'Isère dont 456 sur le Territoire de la Matheysine.

- Ses missions régaliennes :
 - o La tenue du Répertoire des Métiers « RM » et l'organisation du Centre des Formalités des Entreprises « CFE »
 - o L'organisation du Stage de Préparation à l'Installation « SPI »
 - o La gestion des contrats d'apprentissage
- Ses missions économiques
 - o Création Transmission Reprise
 - o Développement des entreprises
 - o Développement des territoires

La CCM, qui détient la compétence « Economie », missionne Matheysine Développement pour traiter des sujets en lien avec cette thématique. Matheysine Développement est l'enseigne commune à 2 partenaires : la direction Economie-Emploi de la CCM et l'Agence pour le Développement de la Matheysine. Fortes de leurs compétences respectives, les parties souhaitent optimiser leurs moyens pour répondre au mieux aux demandes et aux besoins des entreprises artisanales existantes ou à créer sur le territoire de la CCM. Il est proposé de conclure avec la Chambre des Métiers un partenariat, sans coût pour la Matheysine.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** les termes de la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) ; **AUTORISE** M. le Président à signer cette convention, et les documents inhérents à cette décision.

Matheysine Développement – Abattoirs

Il est rappelé que par convention d'affermage signée en date du 31 octobre 2012, la CCM confie à la société SICORBIAA pour une durée de 10 ans, la gestion de l'abattoir de La Mure dans le cadre d'une délégation de services publics.

Le responsable de la société SICORBIAA a fait part de la nécessité de poursuivre le programme de remplacement d'un certain nombre de matériels afin de garantir le maintien aux normes de cet équipement. Il est par ailleurs rappelé que l'activité de l'abattoir n'a jamais été aussi forte qu'en 2018 avec plus de 400 tonnes abattues sur l'année. Conformément à la convention d'affermage, le remplacement de ce matériel incombe au propriétaire. L'estimation prévisionnelle totale de ce programme s'élève à 34 333,00 € HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ; **SOLLICITE** la subvention la plus élevée auprès du Département de l'Isère

Au regard de cette décision, il est nécessaire de prévoir une décision modificative pour affecter les crédits budgétaires suffisants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative présentée ci-dessus ; **CHARGE** le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

7. TOURISME, CHEMIN DE FER ET PETIT TRAIN DE LA MURE

Prairie de la rencontre – souvenir Napoléonien

Le Souvenir Napoléonien est une association dont le but est d'étudier et faire connaître les institutions, les lieux, les évènementiels et les personnes qui ont fait l'histoire du Premier et du Second Empires.

Ainsi, l'Association et la CCM poursuivent le même but de diffusion de la connaissance historique sur un fait impérial précis : la Rencontre du 7 mars 1815.

Il est proposé de valider une convention entre les deux parties fixant les modalités d'aide financière et d'application.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** les termes de la convention de partenariat entre la CCM et l'Association du Souvenir Napoléonien ; **AUTORISE** M. le Président à signer cette convention, et les documents inhérents à cette décision.

Question d'Alain SIAUD sur la station du Col d'Ornon :

Alain SIAUD s'interroge de la non-inscription à l'ordre du jour de sa demande pour que soit mise au débat la question du soutien de la station du Col d'Ornon. Cette demande avait été reçue par mail.

Joël Pontier indique que cette question n'est pas à l'ordre du jour car le sujet n'a pas été traité en amont (Exécutif ou commission Finances). Il rappelle les travaux effectués conjointement avec l'Oisans, à ce jour en suspens.

Alain SIAUD précise que sa demande porte sur un possible soutien financier pour remplacer une machine de damage et réaliser des travaux sur les remontées mécaniques, faute de quoi l'ouverture de la station la saison prochaine pourrait être remise en cause.

Maryse Barthélemy appuie la demande d'Alain SIAUD et, sans refaire le débat, en faisant un raccourci, remarque que la CCM a versé « les yeux fermés sans contrepartie » plus de 250 000 € à l'Alpe du Grand Serre alors qu'Alain SIAUD ne demande que l'inscription d'un débat en conseil.

Éric Bonnier et Fabien Mulyk réagissent à cette formulation.

Marie-Noëlle Battistel : entend bien la demande et la réponse de temporisation de Joël Pontier. Elle rappelle que la CCM est là pour prendre des décisions de principe et que l'Oisans semblerait favorable pour une aide si l'articulation budgétaire est trouvée.

8. QUESTIONS DIVERSES

CLE - étude Barrages

La CLE, en votant le SAGE, s'est donnée notamment comme objectif d'améliorer la connaissance, de renforcer la prévention, protéger et agir face aux inondations notamment en évaluant, avec les concessionnaires et l'État, l'opportunité et la faisabilité de l'utilisation des barrages pour aider à la gestion du risque d'inondation.

Une étude sous maîtrise d'ouvrage de la CLE va être lancée. Avant cela, volonté d'auditionner tous les acteurs : communes, EPCI, EDF, SYMBHI...

Cette étude fait l'objet d'une présentation rapide au conseil communautaire.

Intervention de Marie-Noëlle Battistel : le SAGE est dans sa phase opérationnelle et notamment une action qui vise à éclaircir l'utilisation des ouvrages hydroélectriques dans la gestion des inondations.

La CCM est liée par convention avec la CLE depuis 2002. Le bureau de la CLE réuni le 8/04/2019, a fixé la nouvelle contribution des collectivités du territoire Drac-Romanche pour 3 ans.

Pour la CCM, le montant de la participation reste identique, à savoir 4 000 € par an. Les modalités financières sont fixées par voie de convention, pour la durée de 2019-2020-2021. La convention est à conclure avec Grenoble Alpes Métropole, structure porteuse de la CLE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** les termes de la convention fixant les modalités du financement du budget de la CLE ; **AUTORISE** M. le Président à signer cette convention, et les documents inhérents à cette décision.

Trail des Passerelles de Monteynard/Ultra-Trail des 4 Massifs

Malgré l'heure tardive, il est demandé de consacrer quelques minutes pour un sujet qui a défrayé les chroniques l'an dernier.

Une réunion a eu lieu au Département début septembre avec pour objectif de trouver une solution permettant de fixer un calendrier adapté pour ces deux épreuves sportives qui se télescopent.

Joël Pontier a défendu l'intérêt économique, touristique et sportif en soulignant une « union sacrée » Trièves-Matheysine depuis près d'une dizaine d'années autour du Trail des Passerelles de Monteynard. Son organisateur Eric LE PALLEMEC a su donner du sens à ces épreuves, notamment en les rattachant au patrimoine historique et industriel de notre territoire.

Au cours de cette réunion, un calendrier pour 2020 a été proposé :

- TPM : 4 au 11 juillet 2020 ;
- UT4M : 16 au 19 juillet 2020.

On estime sur le territoire que cette programmation entraînerait une perte de près de 1 000 concurrents pour le TPM (perte non négligeable sachant que le panier moyen d'un traileur est de 250 € : perte de retombées économiques sur le territoire).

Pour reprendre les propos de Jérôme Fauconnier, Président de la Communauté de Communes du Trièves, « nous n'avons que cela comme grande épreuve sportive sur notre territoire ».

Joël Pontier a refusé de se prononcer sur ces dates sans avoir consulté au préalable le Conseil Communautaire, ne voulant pas prendre seul la décision de s'engager sur un calendrier qui va faire perdre la Matheysine.

Xavier Ciot : Grenoble a gagné sur le rural et on va en pâtir : « on se fait » avoir avec des dates trop proches.

Raymond Maslo : il faudrait refaire le débat avec les deux structures autour de la table mais on ne trouvera sûrement pas d'autres solutions : il faut que le territoire se mobilise. De plus, les communes qui seront traversées n'ont pas été conviées à cette réunion et la réponse en tant que Maire de La Morte sera donc la même que l'an dernier : refus de l'autorisation de passage de l'UT4M sur la commune.

Jean-Michel Brugnera : il faut savoir que l'UT4M n'apporte pas de retombées au territoire comme le TPM : ce sera une perte pour la Matheysine.

Dominique le Traou : une perte des concurrents du TPM qui vont aller vers l'UT4M = manque à gagner, il s'agit d'un sujet de négociation.

La parole est donnée aux organisateurs de l'UT4M :

- L'estimation de 1 000 coureurs en moins est certainement trop haute : Seulement 281 coureurs ont participé sur les deux courses : TPM et UT4M
- 1 million de traileurs en France qui s'inscrivent le plus souvent à des courses différentes tous les ans
- L'UT4M aussi traverse la Matheysine et contribue donc à son rayonnement
- Evocation d'une synergie entre le TPM et l'UT4M

Franck Gonnord : tout est dit, comme pour les impôts, l'emballage est beau mais au final le territoire en souffre.

Denis Macé : Éric le Pallemec a fait un choix par défaut car il organise des courses sur l'agglomération pour lesquelles les dates sont déjà fixées. Il a dû faire des concessions.

Il est souligné que malgré la contestation du territoire, les dates 2020 sont d'ores et déjà arrêtées et ne devraient pas pouvoir être modifiées. Il appartiendra à chaque maire concerné d'autoriser ou non le passage de l'UT4M sur sa commune.



Agenda

Calendrier des Conseils communautaires :

- 4 novembre 2019
- 16 décembre 2019

Plan de Paysages :

- Le 26 septembre à 19 heures – CCM – atelier
- Le 14 octobre à 19 heures – CCM – Atelier
- Le 14 novembre à 19 heures – CCM – Comité de pilotage

Instruction Droit des sols – Communes adhérentes au service ADS-CCM :

- Réunion annuelle le 10 octobre à 14 heures – CCM

-- FIN DE SEANCE --